Supplement to the Bee.

NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI, 23 MAI 1835.

VENTE PAR LE REGISTER.

Succession de George Fulmer.

VENTE par le Register des testaments—Lundi 15 juin 1835, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, j'exposerai en vente, en vertu d'un ordre de la cour des preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nlle Orléans, en date du 9 mai 1835, les ci-après détaillés

Conditions de la vente 1/4 comptant, balance à 6 mois de crédit, en billet endossé à satisfaction, avec hypothèque spéciale.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant W. Christy, not. pub. aux frais de l'acquéreur.

11 mai — W F C DUPLESSIS, rég. des trs.

Succession de Nicolas Hughes.

LUNDI 25 du courant, à 10 heures de matin, j'exposerai en vente, rue Marigny no 178, en vertu d'un ordre de la cour des preuves, dans et pour la ville et faubourg de la Nouvelle Orléans, les effets mobiliers appartenant à la succession de feu Nicolas Hughes. Conditions—comptant.—(16 mai) W. F. C. DUPLESSIS, régistor.

Succession de Jeanne Martin, épouse Louis Barbat, décédée épouse de M. François Xavier Denis.

VENTE par le register des testaments—Lundi 29 juin 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, en date du 15 mai 1835. Les esclaves ci après décrits appartenant à la succession de feu Jeanne Martin, épouse Louis Barbat, décédé épouse de M. François Xavier Denis, savoir:

ESCLAVES.

ABRAHAM, négre âgé d'environ 23 ans, tonneur de futaines.

PETER, négre américain, âgé d'environ 18 ans, tonneur.

DANIELS, négre âgé d'environ 18 ans, marionneur o. tonneur.

MINERVE, négresse âgée d'environ 20 ans, et ses deux enfans savoir: 1o. ZABETH, un âgé de 2 ans et demi, et 2o. SEPHINE, environ de 6 mois, la dite Minerve, cuisinière et blanchisseuse.

HENRIETTE, mulâtresse, âgée de 13 ans, domestique de famille.

Conditions de la vente: 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale. Les esclaves seront considérés ouvriers des acquéreurs, du moment de la vente, et ne seront livrés que lorsque les acquéreurs auront rempli les conditions.

W F C DUPLESSIS, rég. des tests.

N B—Les actes de vente seront passés pardevant L. B. Cénas, notaire public, aux frais des acquéreurs. 21 mai

Succession de François Loisean.

VENTE par le register des testaments—Mardi 26 mai 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, en date du 19 avril 1835, les esclaves ci après nommés, appartenant à la succession de feu François Loisean.

Lucinda, négresse d'environ 47 ans, folle; Henry, négre âgé de 30 ans. Conditions, comptant.

W. F. C. DUPLESSIS, rég. des test.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant L. Cénas, not. pub. aux frais des acquéreurs. 23 avril

Succession de Job Bacon junior.

VENTE par le register des testaments—Le samedi 6 juin 1835, j'exposerai en vente à midi, à la Bourse de Hewlett, au coin des rues St Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, la propriété foncière ci dessous décrite, appartenant à la succession de Job Bacon, décédé.

La moitié indivise d'un certain lot ou portion de terre située dans le faubourg Ste Marie, formant l'encoignure des rues Delord et Pearl, mesurant 63 pieds 3 pouces 2 lignes plus ou moins de face à la rue Delord, sur une profondeur de 152 pieds 6 pouces, plus ou moins, sur la ligne qui le divise de la propriété autrefois appartenant à Samuel Hart, décédé et 143 pieds plus ou moins de profondeur et de face à la rue Pearl, les lignes se rapprochant dans le fond et laissant une mesure de 40 pieds 6 pouces, plus ou moins, comme sur le plan dressé par C. S. Zimpel, député voyer général le 3 décembre 1834.

Conditions de la vente—6, 12, 18 et 24 mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale.

W F C DUPLESSIS, rég des test.

L'acte de vente sera passé pardevant H. B. Cénas, notaire public, aux frais des acquéreurs. 4 mars,

Succession de Peter Rick.

VENTE par le register des testaments—Vendredi 29 mai 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse au coin des rues St. Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, les esclaves suivans appartenant à la succession de feu Peter Rick, savoir:

SIMON, négre âgé d'environ 20 ans,

VICEY, négresse âgée—domestique de maison avec ses deux enfans savoir: 1o. Charles, petit mulâtre âgé — ans, le quel enfant doit être affranchi par une clause expresse dans le testament du défunt Peter Rick, aussitôt qu'il aura atteint l'âge de 25 ans. 2o. un autre enfant.

Conditions de la vente: un tiers comptant et la balance à 6 et 9 mois de crédit, pour des billets endossés à satisfaction et portant hypothèque.

W F C DUPLESSIS, rég. des tests.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant G. Lagardère, not. public, aux frais des acquéreurs. 27 avril—2p, 30j

Succession de Nicolas Minton.

COUR DES PREUVES—Paroisse d'Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession susdite et à toutes autres personnes que cela peut concerner, de faire à dessein, sous 10 jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Jacques Philippe Dubois, un des exécuteurs testamentaires de la dite succession, de serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains réparis conformément au dit compte et le dit exécuteur testamentaire déchargé de ses fonctions et de toute suite, ultérieure.

Par ordre de la Cour.

20 mai. W F C DUPLESSIS, rég. des tests.

Sucession du feu John Linton.

VENTE, par le register des testaments—Lundi 22 juin 1835, j'exposerai en vente publique à l'Encan, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de la cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, pour compte de la succession du feu John Linton, les propriétés ci après décrites, savoir:

Un lot de terre situé, côté sud de la rue du Canal entre les rues du Camp et St. Charles, mesurant environ huit pieds de face à la rue du Canal, sur une profondeur de cent dix huit pieds, plus ou moins, ensemble les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, ayant été acquis par le défunt de M. Morgan, par acte devant Wm. Christy, notaire public, en date du 20 mars 1833.

Une portion de terre, de forme irrégulière, située derrière et attenant au lot de terre sus décrit, dont les dimensions précises sont inconnues, acquise par le défunt de William Benitt par acte au rapport de Wm. Christy, notaire public, en date du 23 mars 1833, ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Un lot de terre situé rue St Charles, mesurant trente pieds trois pouces de face à la rue St. Charles, sur cent vingt huit pieds de profondeur, sur une ligne, et cent trente deux pouces de profondeur sur l'autre ligne, et trente pieds quatre pouces de large sur la ligne du fond; acquis par le défunt de George Green par acte au rapport de Wm. Christy, notaire public, en date du 23 mars 1833, ensemble les bâtisses et améliorations. Conditions de la vente, comptant. W. F. C. DUPLESSIS, rég des testam.

N. B.—L'acte de vente sera passé pardevant Henry B. Cénas, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 20mai

Succession de feu Marie Pierre, f. de c. l.

VENTE par le register des testaments—Lundi 22 juin 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, pour compte de la succession de feu Marie Pierre f. de c. l., la propriété foncière et les bâtisses ci après décrite, savoir:

PROPRIETE FONCIERE—Un demi terrain, faisant partie d'un terrain situé au faubourg de l'Annonciation, désigné par le no 14 de l'ilet no 20, le dit demi terrain ayant mesure française, trente pieds de face à la rue St. Jacques sur cent cinquante pieds de profondeur, borné d'un côté par le terrain no 1, 2 et partie du no 3, et l'autre par l'autre moitié du dit terrain no 14; lequel terrain a été acquis par la défunte conjointement avec Charidat Thibault et ensemble les bâtisses qui s'y trouvent.

Conditions de la vente: une moitié comptant et la balance à un an de crédit, en billet endossé à satisfaction, portant hypothèque spéciale. W. F. C. DUPLESSIS, rég.

L'acte de vente sera passé pardevant H. Pédescaux, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 2 mai

VENTE PAR LE REGISTER.

Succession de Thomas Compton.

VENTE par le register des testaments—Samedi 30 mai 1835 j'exposerai en vente, à midi, à la Bourse de l'Arcade, située dans la rue des Magasins, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, en date du 23 avril 1835, l'esclave et propriété foncière suivante, savoir:

CLARISSE, négresse, âgée de 40 ans, bonne blanchisseuse et repasseuse.

PROPRIETE FONCIERE.

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui sont dessus, situé dans la rue Tchoupitoulas, entre les rues Sauvage et Banquette, dans le faubourg Delord de cette ville, mesurant 37 pieds 10 pouces de face sur la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de 124 pieds étant le même lot acheté par le défunt de John Bouffier par un acte passé pardevant G. R. Stringer, notaire public, le 28 juillet 1820.

Conditions de la vente: l'esclave Clarisse, un quart comptant et balance à un crédit de 6 mois, et la propriété foncière à un crédit de 6 et 12 mois le tout pour des billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale.

W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant H. B. Cénas, notaire public, aux frais des acquéreurs. 25 avril—2p, 30j

Succession de feu Dr. Joseph Adolphe Tricou.

VENTE par le register des testaments—Lundi 8 juin 1835, à midi, j'exposerai en vente publique à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, la propriété ci après décrite, appartenant à la succession de feu Dr. Joseph Adolphe Tricou.

Un lot de terre mesurant trente neuf pieds 7 pouces de face à la rue Hospitalière, par la soixante quatre pieds irrégulière, savoir: cent vingt pieds de profondeur sur le côté qui est de la rue St. Pierre et soixante dix pieds sur le côté plus près de la rue d'Orléans, et trente trois pieds quatre pouces dans la ligne du fond, le tout mesure française, ensemble une maison en briques, à étages, cuisines, chambres domestiques et toutes autres bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus.

Conditions de la vente: 12, 18, 24 et 30 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

W F C DUPLESSIS, rég des tes.

Acte de vente sera passé pardevant A. Mazureau, not. pub. aux frais du acquéreur. 4 mai

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Attendu que Gerard Chrétien a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Pierre Ambroise Cuvillier, décédé intestat: Avis est par la présente donné à ceux que cela peut concerner, de voir à déposer sous 10 jours, les raisons pour lesquelles il ne sera point fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour

19 mai W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tests.

VENTE PAR LE SHERIFF.

John Arnes & Ed. Rogan contre Ed. W. Gregory et Harrington, exécuteurs de P. B. Penny.

DANS LA COUR DES PREUVES pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, en vertu d'un ordre à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en cette ville, le mardi 2 juin prochain, à une heure de l'après midi, la propriété mentionnée et décrite dans le dit ordre de saisie et de vente, savoir:

Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé au faubourg Ste. Marie de la ville de la Nouvelle Orléans, rue St. Charles, dans l'ilet compris entre les rues St. Charles, Julie, Camp et St. Joseph, le dit lot mesurant au pied américain 85 pieds de face à la rue St Charles, sur 172 pieds 8 pouces de profondeur, borné d'un côté par la propriété de M. Leslie et de l'autre par celle de Mlle. Duplessis, saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions de la vente: $5000 avec intérêts sur $2782 49 depuis le 4 septembre 1834, et intérêt sur la balance depuis le 8 novembre 1834 jusqu'au paiement: le tout comptant; la balance du prix sera payable comme suit: $2000, le 1er septembre 1835, et $3000 le 1er 1836, en billets endossés à satisfaction du shérif et hypothèque sur la propriété ainsi vendue jusqu'à parfait paiement.

8 mai FRED. BUISSON, shérif.

Charles McMillen contre John Gibson et J. H. Caldwell sécurité.

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en cette ville, le vendredi 5 juin, à une heure de relevée, le droit, la propriété mentionnée et décrite dans les saisis-biens de fieri facias, savoir: Un lot de terre situé dans le faubourg Ste. Marie, dans la ville de la Nouvelle Orléans, et formant une des encoignures de la rue, qui passe entre l'ilet dans lequel le dit lot est situé, et la Place Lafayette et la rue St. Charles mesurant 27 pieds 11 pouces et 5 lignes de face au premier sur 74 pieds 7 pouces et 2 lignes de face et profondeur sur le dernier, et désigné sous le no 8, sur un plan dressé par Charles F. Zimpel, député voyer, et daté 4 juin 1833, et déposé en l'étude de W. Christy, notaire public; la dite vente sera bien comme suit: tout comptant pour payer la demande du demandeur, savoir: mille huit cent quatre vingt sept piastres et cinquante cents montant du bil et dû, cinq piastres et cinquante cents de frais de procès, et les intérêts, au taux de cinq pour cent par an à partir du 10 février 1835 jusqu'à parfait paiement, et les frais du procès; la balance à 1, 2 et 3 ans à partir du 7 février 1835, bail dans la dite année.

F. BUISSON, sheriff.

29 av

John Ring et Wm. M. Hubbath contre Gustavus Schmidt.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en cette ville, le lundi 9 juin prochain, à une heure de l'après midi, la propriété mentionnée et décrite dans le dit ordre de saisie et de vente, savoir:

Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé au faubourg Ste. Marie de la ville de la Nouvelle Orléans, rue St. Charles, dans l'ilet compris entre les rues St. Charles, Julie, Camp et St. Joseph, le dit lot mesurant au pied américain 85 pieds de face à la rue St Charles, sur 172 pieds 8 pouces de profondeur, borné d'un côté par la propriété de M. Leslie et de l'autre par celle de Mlle. Duplessis, saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions de la vente: $5000 avec intérêts sur $2782 49 depuis le 4 septembre 1834, et intérêt sur la balance depuis le 8 novembre 1834 jusqu'au paiement: le tout comptant; la balance du prix sera payable comme suit: $2000, le 1er septembre 1835, et $3000 le 1er 1836, en billets endossés à satisfaction du shérif et hypothèque sur la propriété ainsi vendue jusqu'à parfait paiement.

8 mai FRED. BUISSON, shérif.

Alexander H. Smith contre P. K. Wagner.

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en cette ville, le samedi 30 mai prochain, à une heure de la relevée, les esclaves Lydia et Clara, saisies dans l'affaire ci-dessus—conditions, comptant. FRED. BUISSON, shérif.

28 av

Toussaint Mossy sr. contre W. E. Howard.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en cette ville, Lundi 15 juin prochain, à une heure après midi, la propriété mentionnée et décrite dans le susdit ordre de saisie et de vente, savoir:

Un certain lot de terre situé à McDonogh dans cette paroisse, sur la rive droite du fleuve, en face de cette ville, et désigné par le no 20, sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, le 5 décembre 1832, et déposé en l'étude de G. R. Stringer, notaire public, le dit lot mesurant 80 pieds de face à la rue Jefferson sur 220 pieds de profondeur; et le lot no. 12, mesurant 60 pieds de face à la rue Jackson, sur 120 pieds de profondeur, mesure française, saisis dans l'affaire ci-dessus.

La dite vente sera faite aux conditions suivantes comptant, $445 33c. et les intérêts, la balance payable le 27 février 1836. 6 mai FRED. BUISSON, sheriff.

Eli Victor Jourdan vs. veuve Patrick Jas. Fox.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres en cette ville, le Lundi 8 juin prochain, à une heure après midi.

La propriété mentionnée et décrite dans le dit ordre de saisie et de vente, savoir:

Deux lots de terre contigus, situés dans le faubourg Ste Marie, en cette ville, le premier formant l'encoignure des rues St. Charles et Girod, mesurant 60 pieds de face plus ou moins à la rue St. Charles, ayant 160 pieds en profondeur sur la rue Girod.

L'autre lot de terre 60 pieds, plus ou moins, de face à la rue St. Charles, sur 160 pieds de profondeur, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur les dits lots, ainsi que tous les droits, privilèges et prérogatives, qui y appartiennent, saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions de la vente, $8260. 33c. avec les intérêts, sur $3262. 33 depuis 17 mars 1835, jusqu'à parfait paiement et les frais de procès, payable comptant, $4203. 66c. payable le 10 de juillet 1835, avec les intérêts à 10 pour cent par an, de cette date, et en cas de non paiement, $2000. payable le 14 mars 1836. L'acheteur de la propriété ci-dessus mentionnée fournira ses billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

6 mai FRED. BUISSON, shérif.

Toussaint Mossy sr. vs. Henry F. Levy.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues St Louis et Chartres, en cette ville, le Samedi 6 juin prochain, à une heure après midi.

La propriété mentionnée et décrite dans le dit ordre de saisie et de vente comme suit, savoir:

Deux lots de terre situés à McDonogh, dans cette paroisse, sur la rive droite du fleuve, désignés sur les nos 7 et 12, dans l'ilet no 14, sur un plan dressé par Jos. Pilié, voyer de la ville, sous la date du 5 décembre 1832, et déposé en l'étude de G. R. Stringer, notaire public, le dit lot no. 7, mesurant 80 pieds de face à la rue Jefferson sur 220 pieds de profondeur; et le lot no. 12, mesurant 60 pieds de face à la rue Jackson, sur 120 pieds de profondeur, mesure française, saisis dans l'affaire ci-dessus.

La dite vente sera faite aux conditions suivantes comptant, $445 33c. et les intérêts, la balance payable le 27 février 1836. 6 mai FRED. BUISSON, sheriff.

VENTES PAR LE SHERIFF.

William Hudson contre George G. Holdridge.

COUR DE DISTRICT.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en cette ville, le vendredi 5 juin prochain, à une heure de relevée, la propriété mentionnée et décrite dans le susdit ordre de saisie et de vente, savoir:

Deux lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ses droits, privilèges, dépendances, etc. qui y appartiennent.

Les dits lots sont situés dans le faubourg Washington, dans l'ilet no 8, désigné sur les nos. 10 et 11, sur un plan dressé par Jos. Pilié, voyer de la Ville, sous la date du 25 février 1832, et déposé en l'étude de C. Janin, not. pub. Le lot no 10 mesure 60 pieds 8 pouces de face à la rue Lesseps, sur 115 pieds de profondeur et face à la rue des Grands Hommes, le 11 contigu au no 10 à la même dimension, saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions—comptant. 4 mai FRED. BUISSON, sherif.

C. M. Livaudais contre François Pécillat et Pierre Lebourn.

DANS LA COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de saisie-fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en cette ville, le mercredi 3 juin prochain, à une heure de relevée, un lot de terre situé dans la rue Philippa, faubourg Ste. Marie, mesurant 37 pieds de face à la rue Philippa sur 130 pieds de profondeur, saisi dans l'affaire ci-dessus.

La dite vente sera faite aux conditions suivantes, à un et deux ans, en billets endossés à satisfaction, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

9 mai FRED. BUISSON, sherif.

J. Placide contre Fred. Proctor.

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, dans cette ville, le samedi, 30 mai prochain, à une heure après midi, le lot de terre ci-dessous décrit, situé dans le faubourg Ste. Marie, dans la ville de la Nouvelle Orléans, et formant une des encoignures de la rue, qui passe entre l'ilet dans lequel le dit lot est situé, et la Place Lafayette et la rue St. Charles mesurant 27 pieds 11 pouces et 5 lignes de face au premier sur 74 pieds 7 pouces et 2 lignes de face et profondeur sur le dernier, et désigné sous le no 8, sur un plan dressé par Charles F. Zimpel, député voyer, et daté 4 juin 1833, et déposé en l'étude de W. Christy, notaire public; la dite vente sera bien comme suit: tout comptant pour payer la demande du demandeur, savoir: mille huit cent quatre vingt sept piastres et cinquante cents montant du bil et dû, cinq piastres et cinquante cents de frais de procès, et les intérêts, au taux de cinq pour cent par an à partir du 10 février 1835 jusqu'à parfait paiement, et les frais du procès; la balance à 1, 2 et 3 ans à partir du 7 février 1835, bail dans la dite année.

F. BUISSON, sheriff.

29 av

VENTES PAR LE SHERIFF.

Mme. Lucie Vollat, épouse Olivier Frémin Parandier.

DANS LA COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues St Louis et St. Charles, en cette ville, le vendredi 19 juin prochain, à une heure de relevée, la propriété nommée Jano, âgée d'environ 20 ans, saisie dans l'affaire ci dessus.

Conditions de la vente: 300 et 50 cents, avec intérêts sur $157 30c. du 7 février 1833, et les frais du procès et la balance payable le 4 février 1836. Paiement pour tout comptant, avec billet endossé à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

19 mai F. BUISSON, sheriff.

COUR DE PAROISSE—J. B. Degny contre Eugène Curlin—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé, il sera vendu, à la nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, dans cette ville, mardi 9 de juin, à 1 heure de relevée, la négresse nommée Sally, âgée d'environ 20 ans. Conditions comptant.

4 mai F. BUISSON, sheriff.

Jean Sibille contre la compagnie des constructions de la Nouvelle Orléans; I. L. McCoy contre la même; M. Morgan contre la même.

COUR DE PAROISSE—En vertu de trois writs de fieri facias à moi adressés, il sera vendu pour cet 27me jour de mai, à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St Louis, dans cette ville, à une heure P. M. les droits, créances et réclamations des défendeurs, entre les mains de la compagnie d'assurances des négocians, saisis dans les affaires ci dessus. Conditions, comptant.

10 mai FRED. BUISSON, sheriff.

Isaac Philips contre Bruneau Gireaudeau.

EN vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par Thos. Edward Rawle, un des juges assesseurs de la cour de cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique le 29 mai courant, à midi, à la cour de paroisse, dans et pour la paroisse de Jefferson, la propriété suivante, comprise décrite, savoir:

Un lot de terre situé dans le faubourg Lafayette et désigné sur le plan du dit faubourg par le no 24, dans l'ilet no 24, mesurant 30 pieds sur la rue Howard, sur 125 pieds 8 pouces 4 lignes de profondeur, borné dans la partie supérieure par le no 23, dans la partie inférieure par le no. 25, et dans la profondeur par le lot no 12, le tout mesure américaine, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent. Conditions—comptant. F. C. CLARBONNET, jr. sheriff.

Paroisse Jefferson, 23 avril 1835. 12 mai

VENTE PAR LE SHERIFF—Cour du premier district judiciaire—*L'association consolidée des Planteurs de la Louisiane contre Antoine Foucher, jeune.*—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable cour du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente publique, le 30 du mois de mai courant, à 12 heures de midi, sur l'habitation du dit Antoine Foucher, jeune, située sur la rive droite du fleuve Mississipi, à environ trois mille au dessus de la Nlle Orléans, les Esclaves suivans, savoir:

Eggy, âgée de 22 ans; Charlotte âgée de 55 ans, avec ses deux enfans Becky et Eugène; William, de 15 ans; Louisa, de 13 ans; Jean, de 17 ans; Wenny, de 36 ans; Jesse, de 19 ans; Abraham de 35 ans; Frederick, de 40 ans; Hampton, de 24 ans; Mary, de 12 ans, avec son enfant Tabby.

Minty, âgée de 22 ans, avec son enfant César.

Nedd, âgé de 40 ans.

Amy, âgée de ——.

Conditions: les esclaves, en tout mars 1836, en billets endossés à la satisfaction des commissaires des créanciers du dit Antoine Foucher.

Immédiatement après procéderai à vendre un morceau de terre situé dans l'affaire ci-dessus, situé dans cette paroisse, dans le district de Barataria, sur la rivière Gauche, dont la contenance et la description seront plus particulièrement données le jour de la vente.

Les conditions sont, pour le dit morceau de terre, un dixième comptant; et la balance à 1, 2 et 3 ans, en trois paiemens égaux.

Il sera vendu également quelques chaînes, des chaudières, etc. Conditions—comptant.

J. CHARBONNET, Jr. sheriff.

Paroisse Jefferson, 23 avril 1835. 14 mai

SHERIFF'S SALE—Isaac Philips vs. Bruno Gireaudeau.—By virtue of an order of seizure and sale, to me directed, by the honorable Edward Rowle, one of the assessor judges in New Orleans, I will expose at public sale on the 29th of May next, 1835, at 12 o'clock A. M. at the parish court house and for the parish of Jefferson, the following described property, to wit: A lot of ground situated in the faubourg Lafayette, and designated on the plan of said faubourg as No. 24 in square No. 24, measuring 30 feet on Howard street by 125 feet 6 inches 4 lines in depth, bounded above by lot No. 23, below by lot No. 25, and in the rear by lot No. 12, all English measure, with all the buildings and improvements thereon.

Conditions—cash.

may 2 J. CHARBONNET, Jr. sheriff

SHERIFF'S SALE.—First Judicial District Court.—The Consolidated Association of the Planters of Louisiana vs. Antoine Foucher, Jr.—By virtue of an order of seizure and sale to me directed by the honorable the first judicial district court of Louisiana, I will expose to public sale, on the plantation of said Antoine Foucher, jr. on the right bank of the river Mississippi, at about three miles above the city of New Orleans, on the 30th of May next, at 11 o'clock A. M. the following slaves, to wit:

Eggy, aged 22 years,

Charlotte, aged 55 years, with her two children Becky and Eugene,

William, aged 15 years,

Louisa, 18 do.

Jean, 13 do.

Wenny, 35 do.

Jesse, 19 do.

Abraham, 35 do.

Frederick, 40 do.

Hampton, 25 do.

Mary, 22 do. with her child Tabby,

Minty, —— and her child Cesar,

Nedd, aged 40 years; A negro aged ——

Conditions for the Slaves, in all March 1836, with endorsed notes to the satisfaction of the Commissioners of the creditors of said Antoine Foucher, Jr.

Immediately after, I will proceed to sell a tract of land also seized in the above suit, situated in this Parish, in the Barataria District, on the Right Ouache, the metes and description whereof will more particularly be given on the day of sale.

The conditions of the sale of said tract of land, are one tenth cash, and the balance in 1, 2 and 3 years in three equal instalments.

And also, some Iron Chaine, Kettles, &c.

Terms of moveable effects, cash.

J. CHARBONNET, Jr. sheriff.

Parish of Jefferson, April 29, 1835. may 4

OPIATA BALSAMICA,
DEL DR. GUERRERO.

THIS OPIATA, a recent discovery, is a certain safe and convenient remedy for that species of disease called Gonorrhœa or Gleet. Its reputation has been generally established in South America, and has commanded the written testimonials of the Medical Faculty of that portion of the Globe, relative to the speedy and infallible results which have attended its application to all cases of Gonorrhœa.

The OPIATA BALSAMICA is put up in small leaden pots, accompanied with directions, and may be conveniently carried in the pocket, both by persons travelling, and by those who may wish to avoid exposure, either to a physician or to their friends.

It is in the form of an agreeable paste, and is taken in such a manner as to render it "tasteless," by being wrapped up in a wafer prepared for that purpose, a sufficient number of which will be delivered with the medicine. But the greatest advantage which it possesses, is, that it invariably produces a radical cure of the disease in a few days, without affecting the most delicate constitution, owing to its containing the slightest particle of mercury in its composition.

Before this Agent would offer it to the public in this country, he has had its efficacy tested by several of the most respectable physicians in the city of New York. Their success has fully justified the declaration, that it is the best medicine they ever used, and they have in confidence, generously consented to be referred to as to the truth of this statement.

Price—each pot, one dollar and a half. It is sold by the subscribers, chemical druggists, sole agents for the remedy in Louisiana. CUSACH & Co.

march 10 6, St Pierre st, opposite the public square

BRANDY, WINES, &c., now landing from the French bark Jeune France, below the Rail Road viz:

300 cases claret various qualities; 40 half pipes Brandy Dupuys brand; 10 do do Rochelle; Sugerette's do; 25 quarter do do old Cognac; 100 cases assorted cordials; 40 do brandy fruits; 12 do cherries in brandy; 500 baskets assorted annisoli; 2500 cases claret various brand; 25 half casks do do do; 75 barrels white wine, Sauterne and Morselle; 28 do do vinegar; 100 demijohns do do; 100 cases fresh sweet oil; 23 bales do almonds; 800 bags assorted corks; 12 cases macaroni and vermicelli; 20 do curaçao; 20 do absynthe & kirchwasser, for sale by

P. O SORDE,
118 Royale street.

may 15

THE Union Bank of Louisiana will purchase 60 days sight bills on the North, at 1 per cent discount, and check at 1-4 per cent premium.

J B PERRAULT, cashier

New Orleans, April 30.

SALES BY THE MARSHALL.

Manis Jacobs vs. E. Howard.

BY virtue of a writ of fi. fa. to me directed by the hon J. Bernudez, presiding judge of the city court of New Orleans, I shall expose at public sale, on Sat. the 30th May 1835, at 12 o'clock M. at Hewlett's Exchange, corner of St Louis & Chartres streets.

Four Lots of ground, situated in square No. 66, in the second Marigny, and designated as No. 1, 2, 3 and 4 as per a plan deposited at the office of Felix de Armas, notary public, No. 1, measuring 80 feet front to Union st. by 120 feet in depth fronting to Genin street, nos. 2 & 3 measuring 30 feet front to Union street, by 120 feet in depth, equal in the above case. Terms, cash.

may 20 B. BEAUREGARD, marshal

Widow Jh Casanedo vs Lewis Morris.

BY virtue of a writ of seizure and sale to me directed by the Hon C Rawle, associate judge of the city court of New Orleans, I shall expose at public sale on Saturday the 30th May, 1835, at 12 o'clock M. at Hewlett's exchange, corner of St Louis and Chartres sts. a certain lot of ground situated in the rear of the city in Kerlerec st. between Galvez and Johnson sts. under the no 12, on a plan drawn by Livingier, surveyor general of the state. Said lot measuring 30 feet front on Kerlerec st. by 115 feet in depth. Seized in the above case. Terms cash.

april 28 B BEAUREGARD, marshal.

PAROISSE JEFFERSON—Cour des Preuves—En vertu d'un décret de l'honorable cour des preuves de cette paroisse je procéderai mardi le 16 juin prochain à 10 heures du matin, devant la porte de la salle d'audience de la dite cour, en la ville de Lafayette, en la ville de Lafayette, à la vente aux enchères publiques des propriétés ci après décrites appartenant par indivis à la succession de Susan Clark et à celle d'Elizabeth Shaw, veuve de Patrick Clark, vendues pour opérer le partage, savoir:

Un terrain situé dans le faubourg des Religieuses, en cette paroisse, mesurant 40 pieds de face à la rue de la vieille Levée sur 120 pieds de profondeur, borné d'un côté par le lot no 1, de l'autre côté par le lot no 3 et dans le fond par le lot no 5, désigné comme le lot no 2; ensemble la maison de maître et autres améliorations qui sont dessus.

Un autre terrain dans le même faubourg, attenant par le fond celui précédemment décrit; désigné comme lot no 4, ayant 40 pieds de face à la rue des Religieuses sur 120 pieds de profondeur, borné d'un côté par le lot no 6, et de l'autre par le lot no 4, ensemble les bâtisses et autres améliorations.

Conditions payables, un quart comptant et le surplus du prix divisé en quatre mois à deux ans du jour de la vente, les acquéreurs au gré d'donner, pour les paiemens à terme, leurs billets endossés à satisfaction en compte de plus ils seront demandés pour faciliter le partage à faire et de plus hypothèque spéciale sur les terrains jusqu'à parfait paiement.

20 mai F. DUGUE, juge.

PARISH OF JEFFERSON—Court of Probates.—By virtue a decree of the Court of Probates of this parish, I will proceed to sell at public auction, on Tuesday the 16th June, next, before the court room of said court, in the city of Lafayette, at ten o'clock A. M. the following described property, belonging in common to the succession of Susan Clark and to that of Elizabeth Shaw, deceased, widow of Patrick Clark, sold to operate a partition, viz.

A lot of ground situated in the Nun's suburb, in this parish, measuring 40 feet front on Old Levee street, by 120 feet in depth, bounded on one side by lot No. 1, on the other by No. 3, and in the rear by lot No. 5, being lot No 2, according to the plan of the property, together with the dwelling house and other improvements thereon.

Another lot of ground, in the same faubourg and parish, being No. 5 aforesaid, measuring 40 feet on Religieuses street, by 120 in depth, bounded on one side by lot No. 6, on the other side by lot No. 4, and in the rear by said lot no. 2, together with the building and improvements there on.

Terms—One fourth cash, and the balance payable 1 half year and one half two years from the day of sale; purchasers to give their notes satisfactorily endorsed and special mortgage until final payment.

Notes to be given, such parts of the price which will be required to facilitate the partition to be made.

may 20 F. DUGUE, judge.

MUSICAL INSTRUMENTS.

J FOSTER from London, manufacturer and repairer of musical instruments, respectfully returns his thanks to the ladies and gentlemen of New Orleans and its vicinity, for the very liberal patronage bestowed on him last season, and hopes by assiduity and punctuality to merit a continuance of their favors. He also trusts from the great experience he has had in manufacturing and repairing musical instruments to give perfect satisfaction to all who may honor him with their commands.

Piano Fortes, harps, guitars, violins, violoncellos, and all other musical instruments repaired and regulated.

N B—Piano Fortes tuned and regulated by the season, at any distance within 20 miles of the city.

TERMS.

In the city—tuning, regulating, and strings as often as required, $10 payable in advance. In the country according to the distance.

☞ A handsome 6 octave second hand square Piano Forte for sale cheap. Second hand Piano Fortes bought and sold on commission, 61 Paydras, between Magazine and Camp streets. march 10

LOUISIANA PORTER HOUSE.

*No. 7, Tchoupitoulas street, between Common